

# AVIS AU PUBLIC

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2023, une mise à consultation du public, **du lundi 20 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus**, est ouverte **en mairie de Valgelon-La Rochette** sur la demande d'enregistrement présentée par la société Henri RAFFIN concernant l'exploitation d'un établissement de transformation de produits alimentaires à base de viande sur le territoire de la commune de Valgelon-La Rochette.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Valgelon-La Rochette, **du lundi 20 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h ;
- Les jeudis de 14h à 17h.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr>) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements*.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au maire ou au préfet :

*Préfecture de la Savoie  
Guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement  
B.P. 1801  
73018 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : [pref-icpe@savoie.gouv.fr](mailto:pref-icpe@savoie.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.